

## SEANCE du VENDREDI 24 février 2023

-----  
Nombre de membres afférents au conseil municipal ..... 11  
en exercice ..... 11  
qui ont pris part à la délibération ..... 11  
-----

**Date de la convocation : le 16/02/2023**

-----  
L'an deux mille vingt-trois le 24 février 2023 à 20 heures 30., le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André ROUQUETTE Maire.

Présents : CASTAING Malory, Mme ASTOUL Geneviève, ALIBERT Aurélie, ROUQUETTE André, MOLINIER Jacques, MAUREL Joël, ROQUES Elian, PELFORT Marie-Mélanie, BEL René, MALLEVIALLE David et TERRAL Sophie

Excusé(e)s : 0

Pouvoir de : 0

Secrétaire de séance : Malory CASTAING

*Ainsi fait et délibéré 24 février 2023.*

N° DELIBERATION	OBJET	APPROUVEE/REFUSEE
<b>20230224DEL01</b>	Autorisation de signature d'un avenant à la convention de télétransmission des actes	Approuvée par 11 voix
<b>20230224DEL02</b>	<b>Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement</b>	Approuvée par 11 voix
<b>20230224DEL03</b>	<b>CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET LES GROUPEMENTS DE COMMUNES REGROUPANT MOINS DE 15000 HABITANTS</b>	Approuvée par 11 voix
<b>20230224DEL04</b>	<b>Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires.</b>	Approuvée par 11 voix
<b>20230224DEL05</b>	<b>La dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme</b>	Approuvée par 11 voix

**Affiché en mairie et diffusé sur le site le 27 Février 2023**